



Jean de védas

Envoyé en préfecture le 13/11/2018  
Reçu en préfecture le 13/11/2018  
Affiché le 13 NOV 2018  
ID : 034-213402704-20181113-82\_2018SG-DE

## DELIBERATION 2018-82

LE HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. CLAMOUSE A. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F - Mme MAUREL P. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme BADOUIN E. - M. RIO F. - M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme OMS ML. procuration à M. MERLIN D. - Mme AURIAC A. procuration à Mme MASANET C. – Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

**ABSENTS EXCUSES :** M. DELON A. – Mme ESCRIG C.

**ABSENTS :** Mme SALOMON M-L. – M. CARABASSE P.

Madame Isabelle FASSIO a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET :** Vente d'une bande de terrain d'environ 198 m<sup>2</sup> pour un projet de 26 logements sociaux à « Un toit pour Tous »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que durant la période de carence, prononcée par le Préfet, l'Etablissement Public Foncier a préempté les parcelles BM 135, 136 et 137 d'une superficie totale de 2868m<sup>2</sup>, afin d'y réaliser des logements sociaux.

Madame le Maire souligne qu'elle a souhaité limiter la densité de construction et assurer un projet de qualité architecturale qui s'intègre dans son environnement. Les contraintes demandées ainsi que le prix du foncier ont amené la commune à accorder une subvention de 68 000 € dans la délibération du 8 décembre 2016. Dans le même esprit qualitatif, la société « Un Toit Pour Tous » a demandé à la commune, la cession d'une bande de terrain de 6 mètres de large et d'environ 198 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle BM 399 qui fait partie du domaine privé de la commune. Cette bande de terrain permettra un accès sécurisé au parc de stationnement souterrain. Le foncier cédé nécessitera de la part d'Un Toit Pour Tous, la réalisation d'un mur de soutènement à sa charge, compte tenu du dénivelé important entre les deux parcelles.

### Caractéristiques du projet :

Architecte : Mr Christian PIRO à Montpellier  
18 logements collectifs et 8 individuels soit un total de 26 logements  
Répartition sociale : 18 PLUS et 8 PLAI  
Typologie : 9 T2, 12 T3 et 5 T4  
1 720 m<sup>2</sup> de surface habitable

Le permis de construire N°18M0051 a été accordé le 2 octobre 2018.

La parcelle BM 399 est en zone 2U.

La désaffectation du domaine public communal de la partie de parcelle concernée a été constatée par délibération du conseil municipal le 28 juin 2018.

Le déclassement du domaine privé communal de la partie de parcelle de délibération du conseil municipal le 28 juin 2018.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le service France Domaines a évalué cette bande de terrain de 6 mètres de largeur pour environ 198 m<sup>2</sup> de surface, à un montant de 14 850 € avec une marge d'appréciation de 15%.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre à l'établissement Un Toit Pour Tous, cette parcelle d'environ 198 m<sup>2</sup>, pour un montant de 14 850 € dans le cadre de l'opération de 26 logements sociaux tels que précédemment décrits.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération N°2018-51 constatant la désaffectation du domaine public communal de cette partie de parcelle;

Vu la délibération N°2018-52 prononçant le déclassement du domaine privé communal de cette partie de parcelle ;

Considérant l'estimation de cette partie de parcelle pour une valeur de 14 850 €.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- D'AUTORISER Madame le Maire à vendre à l'établissement « Un Toit Pour Tous », cette parcelle d'environ 198 m<sup>2</sup>, pour un montant de 14 850 € dans le cadre de l'opération de 26 logements sociaux tels que précédemment décrits ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas

